Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260305-2026_14-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 17h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 19 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric Pennec, Maire.
Présents : Eric Pennec, Gilbert Le Menn, Josée Falc'hun, Stéphane Riou, Francis Moine, Dominique Déroff, François Kerboul, Françoise Le Borgne, Marc Bodennec, Gwénola Beyer, Anne-Sophie Le Goff, Noémie Quéré.
Excusés : Bernard Torchen donnant procuration à Francis Moine, Séverine Guéguen donnant procuration à Marc Bodennec, Cyril Vourch donnant procuration à Gilbert Le Menn.
Secrétaire de séance : Dominique Déroff.

N°2026-14

VENTE PARCELLE COMMUNALE - ANCIEN TRANSFORMATEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AC73, située161 rue de Saint Hervé, d'une superficie de 6 m².

Cette parcelle comporte un ancien transformateur électrique désaffecté, qui n'est plus affecté à un service public ni à l'usage direct du public.
Monsieur Petit, domicilié au 161 rue de Saint Hervé, a manifesté son intérêt pour l'acquisition de cette parcelle.

Considérant que ce bien relève du domaine privé de la Commune et qu'il ne présente plus d'utilité pour le service public communal ;
Considérant l'accord intervenu sur un prix de vente fixé à 25 euros (vingt-cinq euros) ;

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la cession de ladite parcelle aux conditions susmentionnées, les frais de notaire étant intégralement à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***Approuve la vente de la parcelle cadastrée section AC73, sise 161 rue de Saint Hervé, d'une superficie de 6 m², comprenant un ancien transformateur électrique désaffecté ;***
- ***Fixe le prix de vente à la somme de 25 euros (25 €) ;***
- ***Dit que l'ensemble des frais, droits et honoraires liés à l'acte notarié sera à la charge exclusive de l'acquéreur ;***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document afférent à cette cession.***

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260305-2026_14-DE

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	/	/

Le Maire
Eric Pennec

Le secrétaire de séance
Dominique Déroff